

### ANNEXE 3 - Catégories de destinataires de vos Données et Transferts hors Union Européenne

Vos Données peuvent être transmises ou accessibles :

- A la société XPOLLENS, filiale du groupe BPCE, qui assure la tenue et la gestion des comptes de monnaie électronique ;
- A nos prestataires ou sous-traitants, intervenant dans le cadre de nos traitements, y compris de la relation Utilisateur ;
- A BPCE Payment Services ou toute autre entité du Groupe BPCE en vue de l'exécution du Contrat ;
- Aux autorités fiscales, financières, administratives ou judiciaires compétentes en France ;
- A l'Inspection Générale de BPCE ;

Transfert de Données hors Union Européenne :

A destination d'un pays n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen (EEE)

En cas de transferts internationaux depuis un pays de l'EEE vers un pays n'appartenant pas l'EEE, mais pour lequel la Commission Européenne a reconnu ce pays comme fournissant un niveau juridique de protection des Données adéquate au regard de la législation européenne (ex. Suisse, Canada), vos Données seront transférées sur la base de cette décision d'adéquation.

Pour les transferts vers des pays n'appartenant pas l'EEE et dont le niveau juridique de protection des Données n'a pas été reconnu comme adéquat (ex. Inde, Chine, Etats-Unis), **BIMPLI** fondera son transfert sur une des garanties juridiques et contraignantes prévues par la réglementation :

- La signature de clauses contractuelles type approuvées par la Commission Européenne, avec le destinataire de vos Données garantissant la protection de vos Données,
- Les règles d'entreprises contraignantes applicables par nos prestataires destinataires et garantissant la protection de vos Données,